

POUR LE DEMANDEUR

- Lisez les renseignements généraux et les directives.
- Remplissez **toutes les sections** du formulaire en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.
- Incluez le **paiement** et les deux photocopies des documents délivrés par **deux organisations distinctes** qui nous permettront d'établir votre identité, soit la **photocopie** d'un document d'identité valide avec photo et la **photocopie** d'une preuve de domicile valide.
- **Signez** et **datez** la section 4.

Transmettez votre demande par la poste à l'adresse suivante :
Changement de nom
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Section 1 : Renseignements sur le demandeur

1. Nom de famille du demandeur		2. Prénom du demandeur	
3. Adresse de domicile (numéro, rue)	Appartement	4. Ville, village ou municipalité	
5. Province		6. Code postal	7. Pays
8. Ind. rég. Téléphone (domicile)	9. Ind. rég. Téléphone (autre)		Poste
10. Si votre demande concerne une autre personne que vous-même ou votre enfant âgé de moins de 18 ans, précisez le motif justifiant votre demande et joignez un document officiel le démontrant.		11. La demande concerne-t-elle une personne décédée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Section 2 : Renseignements sur la personne concernée par la demande

12. Nom de famille avant le changement de nom		13. Prénom usuel avant le changement de nom	
14. Autres prénoms avant le changement de nom (chacun des prénoms séparé par une virgule)			
15. Nom de famille à la suite du changement de nom		16. Prénom usuel à la suite du changement de nom	
17. Autres prénoms à la suite du changement de nom (chacun des prénoms séparé par une virgule)			
18. Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin		19. Date de naissance Année Mois Jour	
20. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays, si à l'étranger)		21. Lieu de l'inscription de la naissance, si la naissance a eu lieu avant 1994 (paroisse, lieu de culte, ville, village ou municipalité)	
22. Le changement de nom a-t-il eu lieu au Québec? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		23. Numéro de décision ou numéro de dossier figurant sur le certificat de changement de nom ou année où a eu lieu le changement de nom	

Section 3 : Nombre de certificats demandés — La tarification ci-dessous est en vigueur jusqu'au 31 mars 2022.

Vous pouvez nous transmettre votre demande par la poste ou la déposer à un comptoir de service. Le ou les certificats que vous demandez vous seront transmis par la poste.

Inscrivez le nombre de certificats demandés et le montant à payer.

24. Certificat de changement de nom
_____ x 11,70 \$ = _____ \$

Section 4 : Déclaration du demandeur

25. Je déclare solennellement qu'à ma connaissance les renseignements fournis sont exacts et que je suis en droit d'obtenir les documents demandés.		26. Date	
<p>X _____ Signature obligatoire du demandeur</p>		<p>Année Mois Jour</p> <p>_____</p>	

Section 5 : Modes de paiement

27. <input type="checkbox"/> Argent comptant (à un comptoir de service) <input type="checkbox"/> Carte de débit (à un comptoir de service) <input type="checkbox"/> Mandat postal ou bancaire <input type="checkbox"/> Chèque		} À l'ordre du Directeur de l'état civil
28. Carte de crédit		
<input type="checkbox"/> VISA <input type="checkbox"/> MasterCard	Numéro de la carte de crédit _____ Date d'expiration Mois Année _____	J'autorise le Directeur de l'état civil à prélever sur ma carte de crédit le montant inscrit à la case 24. <p>X _____ Signature obligatoire du titulaire de la carte de crédit</p>

Quels documents nous permettent d'établir l'identité du demandeur?

Le Directeur de l'état civil applique des mesures de sécurité afin de s'assurer que la personne qui demande un document d'état civil est autorisée à l'obtenir. Afin que nous puissions établir l'identité du **demandeur**, nous exigeons qu'il joigne à sa demande **deux documents délivrés par deux organisations distinctes**, soit

- un document d'identité valide avec photo;
- une preuve de domicile valide.

Si vous faites votre demande **par la poste**, vous devez obligatoirement nous transmettre **des photocopies** et non les documents originaux.

Si vous déposez ou effectuez votre demande à un **comptoir de service**, vous devez présenter au préposé au comptoir de service **vos documents originaux** et non des photocopies.

Un document d'identité valide avec photo

Seuls les documents d'identité mentionnés ci-dessous sont acceptés. **S'il vous est impossible de fournir un tel document, communiquez avec nous** afin de déterminer la meilleure solution correspondant à votre situation ou remplissez le formulaire *Déclaration du répondant* et joignez-le à votre demande. Ce formulaire est accessible sur notre site Internet.

Aucun document numérique n'est accepté comme document d'identité valide avec photo.

- Permis de conduire ou d'apprenti conducteur du Québec, d'une autre province canadienne ou d'un territoire canadien ou d'un État américain

Le permis de conduire ou d'apprenti conducteur est accepté comme document d'identité **seulement s'il n'est pas présenté comme preuve de domicile.**

- Carte d'assurance maladie avec photo délivrée par une province canadienne
- Passeport canadien ou étranger
- Carte de citoyenneté canadienne (délivrée de 2002 à 2012)
- Carte de résident permanent du Canada
- Carte de résident permanent aux États-Unis (carte verte)
- Document d'immigration délivré par le gouvernement du Canada (IMM 1442)
- Pièces d'identité officielles pour les militaires, les policiers ou les diplomates en poste au Canada
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité délivrée par une province ou un territoire canadien

Une preuve de domicile valide

Seules les preuves de domicile mentionnées ci-dessous sont acceptées. **S'il vous est impossible de fournir un tel document, communiquez avec nous.**

Certains documents numériques sont acceptés comme preuves de domicile valides, soit :

- Permis de conduire ou d'apprenti conducteur du Québec, d'une autre province canadienne ou d'un territoire canadien ou d'un État américain

Le permis de conduire ou d'apprenti conducteur est accepté comme preuve de domicile **seulement s'il n'est pas présenté comme document d'identité avec photo.**

- Facture de taxes municipales ou scolaires (un an ou moins)
- Correspondance postale gouvernementale (un an ou moins)
- Facture récente d'une entreprise de fourniture d'énergie, de services téléphoniques ou de câblodistribution (trois mois ou moins)
- Certificat de compétence de la construction (apprenti ou compagnon)
- Carte d'hôpital accompagnée de la carte d'assurance maladie avec photo
- Relevé d'emploi ou bulletin de paie (trois mois ou moins)
- Certificat ou relevé d'assurance habitation ou automobile (un an ou moins)
- Relevé de notes (un an ou moins)
- Relevé bancaire (trois mois ou moins)
- Reçu de changement d'adresse à Postes Canada (trois mois ou moins)

Validité des documents

Tous les documents transmis doivent être en vigueur ou respecter la période de validité précisée. La validité du document est déterminée d'après la date de réception de la demande par le Directeur de l'état civil.

Langue des documents

Si le document exigé est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais, joignez une traduction française effectuée ou certifiée conforme par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Pour joindre l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Site Internet : www.ottiaq.org
Courriel : info@ottiaq.org

Qualité des photocopies

Tous les documents photocopiés doivent être lisibles.

Recto verso d'un document

N'oubliez pas d'inclure la photocopie du verso d'un document lorsque cela s'avère nécessaire, notamment lorsqu'un changement d'adresse ou une date d'expiration y est inscrit.

Photocopies distinctes

Si plus d'un formulaire de demande est envoyé, il est préférable de nous faire parvenir des photocopies distinctes pour chacun des formulaires afin d'accélérer le traitement.

Quels modes de paiement sont acceptés?

Selon le mode de transmission de la demande, les modes de paiement acceptés sont :

Au comptoir	Argent comptant, carte de débit, carte de crédit Visa et MasterCard *, chèque, mandat postal, mandat bancaire
Par la poste	Carte de crédit Visa et MasterCard *, chèque, mandat postal, mandat bancaire
Par télécopieur	Carte de crédit Visa et MasterCard *

Les chèques et mandats postal ou bancaire doivent être libellés à l'ordre du **Directeur de l'état civil**.

* Les cartes de débit Visa et MasterCard ne sont pas acceptées.

Important

- Aucun chèque postdaté n'est accepté; la demande et le chèque seront retournés au demandeur.
- Tout paiement par chèque pourrait entraîner un délai supplémentaire dans le traitement de la demande.

Comment transmettre cette demande?

À un comptoir de service

Québec Rez-de-chaussée 2535, boulevard Laurier	Montréal RC.01 2050, rue De Bleury
---	---

Par la poste

Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Par télécopieur

418 528-9316

Important

Lorsqu'une demande est acheminée par télécopieur, la qualité des documents reçus varie et ils peuvent être illisibles. Dans une telle situation, il nous est impossible de traiter votre demande et des délais supplémentaires sont à prévoir.

Pour nous joindre

Par téléphone

Québec : 418 644-4545
Montréal : 514 644-4545
Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545
Téléimprimeur (ATS) : 1 800 361-9596

Par courrier

Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Par courriel

etatcivil@dec.gouv.qc.ca

Site Internet

www.etatcivil.gouv.qc.ca